

Exemples d'arrêtés sur le contrôle de la marche au ralenti de différentes municipalités au Canada				
Municipalité + lien au texte de l'arrêté	Application	Temps autorisé	Type d'application	Amendes
Beaumont (Alb.) (2008) Arrêté anti-marche au ralenti (en anglais seulement)	Tous les véhicules motorisés	Trois minutes sur une période de trente minutes	Amendes imposées sur déclaration de culpabilité	100 \$
Municipalité de Bowen Island (C.-B.) (2008) Arrêté anti-marche au ralenti no 210 (en anglais seulement)	Marche au ralenti inutile des véhicules et des bateaux	Un maximum d'une minute sur une période de soixante minutes	Amendes imposées sur déclaration de culpabilité	Un minimum de 50 \$, augmentant à 150 \$ après récidive
Inuvik (T.-N.-O.) (2008) Arrêté sur la marche au ralenti no 2441 (en anglais seulement)	Tous les véhicules roulant à l'intérieur des limites municipales	Un maximum de trente minutes	Amendes imposées sur déclaration de culpabilité	100 \$ dollars l'infraction
Jasper (Alb.) (2008) Arrêté anti-marche au ralenti (no 099) (en anglais seulement)	Il est interdit à quiconque d'occasionner ou de permettre la marche au ralenti	Aucun	Contraventions/Amendes	Amendes imposées de 100 \$
Kentville (N.-É.) (2008) Arrêté sur le contrôle de la marche au ralenti CH.77 (en anglais seulement)	Véhicules motorisés	Un maximum de trois minutes consécutives	Amendes. À défaut de paiement, emprisonnement d'un an au maximum.	Au moins \$150 \$ et 10 000 \$ au maximum
Ville de Matane (Qc) (2008) VM-176	S'il y a nuisance causée par la marche au ralenti des moteurs	Trois minutes consécutives sur une période de soixante minutes	Contraventions et amendes imposées sur déclaration de culpabilité	De 50 à 100 \$ pour les véhicules personnels; de 150 à 300 \$ pour les véhicules commerciaux
Montréal-Lachine (Qc) (2005)	Marche au ralenti excessive	Trois minutes consécutives sur une période	Contraventions/Amendes	De 50 à 200 \$

Exemples d'arrêtés sur le contrôle de la marche au ralenti de différentes municipalités au Canada				
Municipalité + lien au texte de l'arrêté	Application	Temps autorisé	Type d'application	Amendes
RCA06-19015		de soixante minutes		
North Bay (Ont.) (2009) 2009 134 (en anglais seulement)	Véhicules à moins de 100 mètres des écoles ou d'édifices municipaux	Aucun (sauf exemptions)	Amendes/Contraventions	Aucune amende n'est définie
Oakville (Ont.) (2002) Arrêté anti-marche au ralenti no 2002-153 (en anglais seulement)	Véhicules en marche au ralenti	Un maximum de cinq minutes consécutives	Amendes imposées	Amendes imposées de 155 \$
Vancouver (C.-B.) (2005) Arrêté no 9344 (en anglais seulement)	Pour réduire le bruit et les émissions	Trois minutes consécutives sur une période de soixante minutes	Amendes imposées	50 \$ l'infraction